



Sur la piste des Troupeaux...

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES PROPRIETAIRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE
PASTORALE DU 16 AVRIL 2016 A LA MAISON D'HUEZ**

Sont présents ou représentés 72 propriétaires

Le quorum est atteint, les membres de l'assemblée des propriétaires représentant plus de la moitié des surfaces de l'Association.

L'Assemblée des Propriétaires débute à 14h 15

ORDRE DU JOUR :

1. Vote pour la modification éventuelle de l'article 11 des statuts de l'AFP..
2. Réajustement de la redevance mutualisée.
3. Présentation des travaux SATA dans le périmètre de l'AFP.
4. Questions diverses

1/VOTE POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 DES STATUTS :

- Dans la perspective d'améliorer le système de vote aux assemblées de l'AFP, la Mairie a proposé, en application des statuts, lors de la réunion du syndicat du 15 janvier 2016 de ramener les pouvoirs à un par représentant, c'est-à-dire d'instaurer un maximum de 2 votes par personne. 72 propriétaires sont présents ou représentés.
- Le Vote a donc lieu à bulletins secrets :
- 34 bulletins sont exprimés représentant 5515.3 voix.
- Contre : 569.4
- Pour : 4829.7
- Total exprimé = 5 515 voix
- 116.20 voix non exprimées

Le quorum est atteint puisque les propriétaires présents ou représentés forment plus de la moitié de la surface de l'AFP. Le vote confirme donc la modification de l'article 11 des statuts de l'AFP

3/ REAJUSTEMENT DE LA REDEVANCE MUTUALISEE :

Le président Rolland ROCHE propose un réajustement de la redevance mutualisée versée aux propriétaires de terrains.

Eric Chalvin, membre du bureau du syndicat, présente un tableau décrivant ce que la SATA versait en 2011 aux différentes collectivités locales (département, Communes du domaine skiable) au titre de la TP, de la taxe loi montagne, des redevances d'affermage, des redevances de concession et du reversement Visalp. S'appuyant sur ce tableau concernant la redevance de concession et la redevance d'affermage 70% versée à la Commune (1 685 860€), il demande que la Commune d'Huez revalorise la redevance mutualisée qu'elle verse aux propriétaires de 150€ à 500^e.

Jean Yves Noyrey, Maire d'Huez lui répond, qu'en 8 ans, ce que verse la Commune aux propriétaires est passé de 15 000 € à plus de 90 000€ (implantation SATA + redevance mutualisée).

D'autre part, il précise ce que verse annuellement la SATA à la Commune :

1/La taxe sur les remontées mécaniques, une partie est versée par la SATA en direct à la Commune et une partie via le département de l'Isère. Le montant s'élève à 900 000€ pour 2012, 1 017 000€ pour 2013, 1 108 800^e pour 2014 et 1 018 000 pour 2015.

2/La redevance de concession, qui est demandée à la SATA pour **l'utilisation des biens** (bâtiments, remontées mécaniques, matériel de sécurité, tous les biens nécessaires à l'exploitation, hors bien propres à l'exploitant comme les dameuses, les caisses, etc..) et **des terrains de la commune et des privés**. Cette redevance s'élève à 975 499€ en 2012, 1 057 000€ en 2013, 1 131 000€ en 2014 et 1 160 000€ en 2015.

3/Le reversement Visalp et Premium basé sur le fait qu'à Huez le client de la SATA a la possibilité d'utiliser les infrastructures municipales avec son forfait. Jean Yves Noyrey a expliqué lors de l'Assemblée que les versements sont passés de 1 650 000€ en 2011 à 315 000€ en 2015. Ce reversement concerne l'utilisation des 3P.

En conclusion : le reversement total des ces 3 montants s'élève en 2014/2015 à la somme de 2 493 000€. La mise à disposition est dans la redevance de concession. Elle représente une infime partie des biens mis à disposition du délégant.

La somme de 160€/hectare reversée aux propriétaires est une somme intéressante indexée, elle représente la somme de 45 000€ annuelle qui se rajoute aux droits de passage des remontées mécaniques, des enneigeurs, des gares et des survols, qui se monte à 45 000€ également : soit un reversement annuel de 90 000€ aux propriétaires de terrains privés.

Jean Yves Noyrey rappelle enfin tout le soutien qu'apporte la commune à l'alpage en subventionnement son fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, il estime qu'il n'est pas dans les possibilités de la collectivité ni dans l'intérêt général, d'aller, pour la redevance mutualisée, au-delà de la revalorisation annuelle prévue par la convention signée avec les propriétaires.

3/PRESENTATION DES TRAVAUX SATA :

Christophe Monier Directeur général de la SATA et Christophe Petit Directeur des pistes et de la sécurité, en remplacement de Christian Reverbel, rappellent qu'ils sont là pour représenter la SATA en

tant que candidate à la future DSP dont le renouvellement aura lieu fin juin 2016. Christophe Monier espère que la SATA sera choisie.

Présentation des travaux suivants :

- Dans le cadre de la requalification de 1800, changement des téléskis du Signal pour un télémixte (similaire à celui des Jeux), avec le démontage de 5 installations actuelles.
- Présentation du TCSP qui reliera le village d'Huez aux Bergers avec un total de 3 arrêts.
- Présentation de la nouvelle piste verte, coté Hirondelles, moins impactant pour le pâturage.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

Roland Roche informe l'assemblée que la montée aux alpages aura lieu le 27 mai prochain et la descente le 22 septembre. Il confirme la date du pique nique des éleveurs le 7 Août prochain.

Roland Roche précise à l'assemblée qu'il va faire le courrier afin d'autoriser le passage de la Mégavalanche l'été prochain.

Christophe Monier confirme que le compost de mauvaise qualité reçu par le passé sera ramassé et qu'une nouvelle livraison interviendra.

Pour information, le nettoyage du pâturage en collaboration avec les écoles de ski, la SATA et Vacances Propres, aura lieu le 25 mai prochain : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Fin de l'assemblée générale à 16H45

Alpe d'Huez, 20 avril 2016

**ASSOCIATION FONCIERE
PASTORALE D'HUEZ EN OISANS
SIEGE : MAIRIE ANNEXE ALPE D'HUEZ
TEL : (04)76.11.21.21**

Rolland ROCHE

Président AFP

